

Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (24)

A cheval sur deux départements (Dordogne et Haute-Vienne) et sur deux régions (Aquitaine et Limousin), le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (PNRPL) d'une superficie de 180000 hectares, comprend 78 communes réparties sur 10 cantons (5 dans chacun des deux départements). Il recense sept collèges et un lycée d'enseignement général.

La population de 50 000 habitants est composée à plus d'un tiers de sexagénaires et septuagénaires. Le Parc, créé en 1998, se situe au cœur d'un triangle Angoulême – Limoges – Périgueux (moins d'une heure de route de chacune de ces villes). Le Parc bénéficie d'un accès facilité grâce au TGV et deux autoroutes.

Le Parc est depuis toujours une terre d'activités et de création. Sa situation géographique et ses ressources naturelles en ont fait depuis longtemps une zone d'industrie et d'économie (forges des canons de la Marine Royale, ateliers textile et de filature près des cours d'eau). Depuis, les industries traditionnelles ont évolué et de nouvelles activités, pourvoyeuses d'emplois se créent. Y sont développés l'industrie du bois-carton, agroalimentaire, cuir-chaussures, électronique, porcelaine, cosmétiques, laser, etc... De nombreuses entreprises n'ont pas hésité à s'installer (Hermès, Manpower...), mais l'agriculture, l'exploitation du bois, le commerce, l'artisanat et le tourisme ont su garder une place prépondérante dans l'économie locale.

Alors, pour lutter contre une dégradation économique du territoire, due au vieillissement de la population, pour lutter aussi contre la diminution de la population (48 187 en 1999 contre 50 520 en 1990), une politique d'accueil a été établie. On y trouve notamment une *charte constitutive*, signée par l'ensemble des partenaires (Communes, Départements, Régions) et approuvée par l'Etat. Seule la venue de personnes extérieures peut permettre de limiter la tendance actuelle à la dépopulation. Le Parc, toujours dans un souci d'accueil et d'intégration, réalise un suivi socio-économique des phénomènes de migration (enquêtes de terrain concernant l'origine des migrants, la genèse et les motivations de leur implantation, problèmes rencontrés et attentes, impact sur l'économie locale, modalités d'intégration sociale). Le Parc, dans les prochains mois, souhaite proposer à titre expérimental, la mise en place d'une « cellule » informelle, chargée d'améliorer les conditions d'accueil des migrants par un rôle de relais d'information et d'aides diverses aux démarches. Le Parc désire y associer les représentants de l'administration, des collectivités, des compagnies consulaires ainsi que les professions bancaires, notariales et immobilières. En dernier lieu, la *charte* stipule que le Parc doit s'appuyer sur les réseaux et associations de personnes d'origine extérieure existants dans les deux départements.

De même, une nouvelle action est prévue pour 2003. Le Parc accompagne une communauté de communes du Périgord en mettant à sa disposition un stagiaire qui aura pour mission d'analyser les besoins en population. Il concevra aussi une méthodologie transférable à d'autres territoires communautaires. Cela concernera l'analyse du territoire, des propositions d'orientations et de communications d'installations, afin de favoriser la prise de conscience et l'intérêt des populations pour le territoire. Sa méthodologie permettra aussi l'accompagnement et l'intégration des néo-résidents.

Concernant l'habitat, le Parc est un relais entre les immigrants et les territoires de proximité que sont les communes et les communautés de communes (notamment lorsqu'elles ont mis en place des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat).

Contact : Hélène Mouty (Chargée de Mission Capital Humain)

24300 Abjat sur Bandiat tél. : 05.53.60.34.65 fax. : 05.53.60.39.13 - h.mouty@pnrpl.com